



Action à mener suite à un plagiat de devis

Par **Jerome974**, le **23/02/2015 à 05:47**

Bonjour à tous,rnrnJe suis Jérôme de la Réunion, consultant en ingénierie des systèmes d'information.rnrnJ'ai réalisé l'année dernière un devis détaillé pour un acteur parapublic suite à un échange verbal avec cette structure.Un an a passé et finalement ils ont décidé de lancer un appel d'offre pour cette prestation. rnMon souci vient du fait qu'ils ont utilisé de manière flagrante mon devis pour rédiger cet appel d'offre, que je ne n'ai pas remporté.rnrnleur démarche est-elle légale? rnrnJe vous remercie par avance pour toute l'aide et les conseils que vous saurez m'apporter.rnrnJérôme

Par **morobar**, le **30/12/2015 à 19:48**

Bonjour,rnEn quelque sorte vous avez effectué une mission de consultation gratuite.rnC'est imprudent de votre part, mieux vaut faire comme les dépanneurs d'électro-ménager, facturer le devis venant en déduction, le cas échéant, de la facturation.rnAutrement je ne vois pas trop sur quelles bases contester les items de cet appel d'offre.rnMa belle-mère désire changer quelques vieilles fenêtres,mais trop agée pour s'en occuper, m'a confié la recherche des artisans.rnEt j'ai 3 devis assez semblables techniquement, ce qui est normal finalement.